

Fondation Charles Léopold Mayer

PROGRAMME ET CALENDRIER D'UNE
ASSEMBLEE REGIONALE DE CITOYENS

Pierre Calame

1. Les objectifs

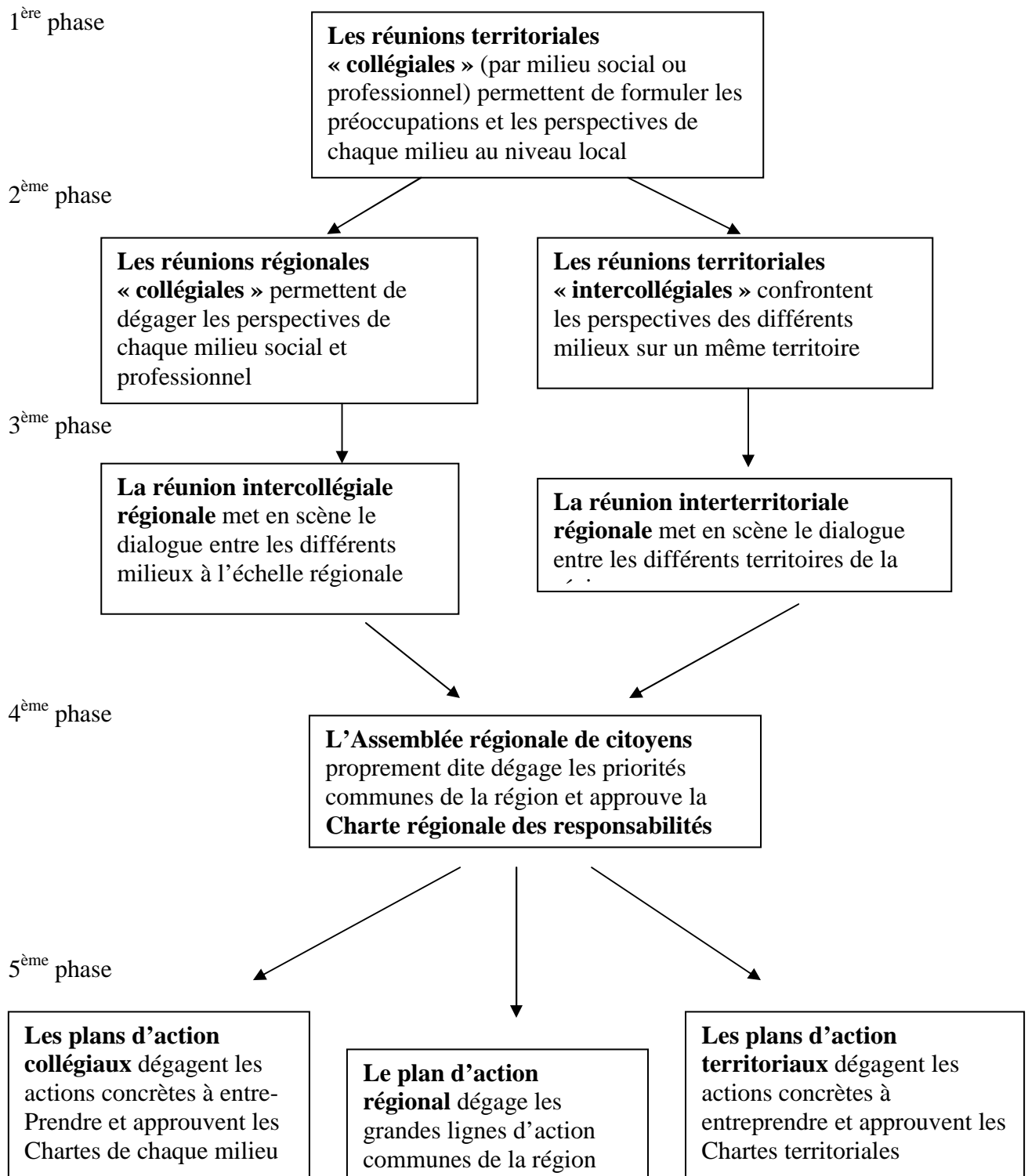
- 1.1 Une Assemblée régionale de citoyens est un **processus** s'étalant sur 18 à 24 mois.
- 1.2 Il a pour objectif de faire émerger de tous les milieux sociaux et professionnels d'une région, **une vision et des perspectives face aux mutations du 21^{ème} siècle** puis de mettre en dialogue les perspectives des uns et des autres pour faire émerger des **priorités et des stratégies communes**.
- 1.3 La mondialisation, interdépendance irréductible entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère appelle de **nouvelles régulations démocratiques**. Celles-ci, à leur tour, nécessitent **un renouvellement des outils de la démocratie** et de nouvelles formes de liens entre le local et le global pour que les citoyens, individuellement et collectivement, ne se sentent pas impuissants face à des problèmes nouveaux dont l'échelle et la complexité les dépassent.
- 1.4 L'Assemblée régionale de citoyens permet d'élaborer **une pensée collective sur l'avenir de la région** en l'inscrivant dans une vision de l'évolution de l'Europe et de la planète toute entière.
- 1.5 L'Assemblée régionale est une suite majeure de l'Assemblée mondiale. Elle s'inspire des trois mêmes principes : des mutations majeures nous attendent, qu'il faut identifier et préparer ; la construction de perspectives communes part de la conscience de la diversité géographique et socio-professionnelle des situations et des points de vue ; la démocratie se fonde moins sur une mise en scène des désaccords que sur l'identification des valeurs, des intérêts, des défis et des engagements communs qui sont le ciment de la communauté et fondent le « vivre ensemble ».
- 1.6 L'Assemblée régionale bénéficie doublement de son inscription dans un processus mondial d'alliance : d'abord en utilisant et en perfectionnant les outils méthodologiques développés pour l'Assemblée mondiale ; ensuite en bénéficiant, dans de nombreux domaines, des analyses et propositions élaborées à l'échelle internationale, dans le cadre des chantiers et collèges de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire.

2. Le programme et le calendrier

- 2.1 Le processus d'Assemblée régionale de citoyens est identique à l'itinéraire suivi pendant huit jours par les 400 participants de l'Assemblée mondiale. Cet itinéraire comporte trois étapes :
- **l'étape de diagnostic** et de valorisation des perspectives de chaque milieu
 - l'étape de mise en commun et l'esquisse de **stratégies communes**
 - l'étape de retour aux situations particulières et **l'élaboration de plans d'action**.

Dans le cas de l'Assemblée mondiale, l'extrême diversité des participants venant du monde entier a imposé l'unité de temps de la rencontre : les participants ne pouvaient être réunis qu'une seule fois et la totalité de l'itinéraire devrait être parcourue en huit jours, à marches forcées. **L'Assemblée régionale, elle, bénéficie de l'unité de lieu : les rencontres y sont faciles ; le processus peut être alors étalé sur dix-huit mois.**

2.2 Le schéma ci-après résume les étapes de l'itinéraire



2.3 La première phase est avant tout une phase de découverte mutuelle, de **diagnostic**, d'expression de l'expérience de chacun, de mise en lien des réflexions locales avec des réflexions internationales.

Les deuxième, troisième et quatrième phases sont avant tout des **phases d'élaboration de la stratégie** : mise en évidence des défis communs, confrontation des expériences, formulation des grandes lignes de mutations à entreprendre.

La cinquième phase est avant tout opérationnelle : elle cherche à identifier **les « premiers pas »** concrets à entreprendre par chacun.

2.4 Le calendrier peut se décomposer en trois étapes de six mois : une première étape préparatoire; une deuxième étape « locale » correspondant aux phases 1, 2 et 3; une troisième étape d'Assemblée régionale proprement dite, correspondant aux phases 4 et 5.

La phase 4, l'Assemblée régionale proprement dite, conclue par l'adoption d'un agenda régional et par une Charte régionale, est la phase d'intensité maximale, réunissant - l'espace d'un week-end - plusieurs milliers de personnes.

2.5 La première phase, phase préparatoire, permet de préparer toutes **les conditions opérationnelles du processus**. La décentralisation des initiatives, par milieu et par territoire, suppose en effet l'adoption d'outils méthodologiques communs, donc les ressources humaines et techniques correspondantes :

- mise au point des guides méthodologiques (les étapes d'un travail collégial ou territorial ; la réalisation de fiches d'expérience ; l'utilisation du logiciel de synthèse cartographique, la création du site web « Assemblée régionale de citoyens », l'animation de forums Internet, l'élaboration des cahiers de propositions, la discussion d'une Charte éthique,...)
- diffusion et popularisation de l'idée en s'appuyant sur les médias, sur les institutions publiques, sur les collectivités locales, sur le tissu associatif
- constitution d'un pool de ressources humaines capables d'animer les processus locaux et sessions de formation de ces ressources humaines
- établissement d'une base documentaire

2.6 Le calendrier de l'Assemblée régionale de citoyens s'inscrit à la fois dans celui du schéma régional d'aménagement et dans celui de la Convention Européenne.

Annexes :

- 1 – Citoyenneté et stratégies de changement
- 2 – L'usage des fiches d'expérience à l'Assemblée mondiale
- 3 – La Charte des Responsabilités Humaines
- 4 – Le plan opérationnel d'un chantier thématique ou d'un collègue